

PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

Un projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place lorsque la scolarité d'un élève, notamment en raison d'un trouble de santé invalidant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies ...), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence). Hormis les aménagements prévus dans le cadre du PAI, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. Un PAI est élaboré à la demande de la famille.

SI VOTRE ENFANT PRESENTE UNE MALADIE CHRONIQUE, VEUILLEZ IMPRIMER LE DOCUMENT « PAI » ET SUIVRE LES CONSIGNES CI-DESSOUS

1) COURRIER DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

- Ecrire le nom de votre enfant sous « parents de l'enfant » - page 1 - ,
- Cocher la case « oui » - page 1 - .

2) DOCUMENT PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE 2018 / 2019

- Remplir la rubrique «renseignements concernant l'enfant» - page 2 - ,
- Signer sous la mention «parents, tuteur légal» - page 3 - ,
- Accompagner votre enfant chez votre médecin traitant afin que ce dernier remplisse la partie médicale. S'il y a prescription d'un traitement, le PAI doit impérativement être accompagné de l'ordonnance ainsi que des médicaments (**veuillez vérifier la date de péremption qui doit, au minimum, expirer en juillet 2019**).

3) Avant le 1^{er} septembre 2018, l'élève doit retourner le tout à l'infirmière du lycée Sarda Garriga.

SI VOTRE ENFANT PRESENTE UN ASTHME CHRONIQUE, VEUILLEZ IMPRIMER LE DOCUMENT « PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE A2 » ET SUIVRE LES CONSIGNES CI-DESSOUS

Remplir les rubriques « coordonnées de l'élève et des parents/responsables » -page 1

Remplir la rubrique « signatures des personnes concernées » sans oublier de faire signer votre enfant - page 3 - ,

Accompagner votre enfant chez votre médecin traitant afin que ce dernier remplisse la partie médicale. S'il y a prescription d'un traitement, le PAI doit impérativement être accompagné de l'ordonnance ainsi que des médicaments (**veuillez vérifier la date de péremption qui doit, au minimum, expirer en juillet 2019**).

Avant le 1^{er} septembre 2018, l'élève doit retourner le tout à l'infirmière du lycée Sarda Garriga.

SI VOTRE ENFANT PRESENTE UNE EPILEPSIE, VEUILLEZ IMPRIMER LE DOCUMENT « PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE E2 » ET SUIVRE LES CONSIGNES CI-DESSOUS

Remplir les rubriques « coordonnées de l'élève et des parents/responsables » -page 1-

Remplir la rubrique « signatures des personnes concernées » sans oublier de faire signer votre enfant - page 3 -,

Accompagner votre enfant chez votre médecin traitant afin que ce dernier remplisse la partie médicale. S'il y a prescription d'un traitement, le PAI doit impérativement être accompagné de l'ordonnance ainsi que des médicaments (**veuillez vérifier la date de péremption qui doit, au minimum, expirer en juillet 2019**).

Avant le 1^{er} septembre 2018, l'élève doit retourner le tout à l'infirmière du lycée Sarda Garriga.

SI VOTRE ENFANT PRESENTE UNE ALLERGIE ALIMENTAIRE, VEUILLEZ IMPRIMER LE DOCUMENT « PAI ALLERGIE ALIMENTAIRE » ET SUIVRE LES CONSIGNES CI-DESSOUS

1) COURRIER DU MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE

Ecrire le nom de votre enfant sous « parents de l'élève » - page 1 -,

Cocher la case « oui » - page 1 -.

2) DOCUMENT PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE 2018/2019

Remplir la rubrique « renseignements concernant l'enfant » - page 2 -,

Signer sous la mention « parents, tuteur légal » - page 3 -,

Accompagner votre enfant chez votre médecin traitant afin qu'il remplisse la partie médicale.

Il est **IMPERATIF** que votre médecin nous communique **UN BILAN ALLERGOLOGIQUE RECENT**.

S'il y a prescription d'un traitement, le PAI doit impérativement être accompagné de l'ordonnance ainsi que des médicaments (**veuillez vérifier la date de péremption qui doit, au minimum, expirer en juillet 2019**).

3) Avant le 1^{er} septembre 2018, l'élève doit rapporter le tout à l'infirmière du lycée Sarda Garriga.